



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université
Laval

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339, poste 2955,
télécopieur 5377

Adresse électronique : spul@spul.ulaval.ca

Le 28 janvier 1998

Vol. 9 n° 2

Compte rendu de la réunion du conseil syndical tenue le 23 janvier 1998

Compte rendu des pourparlers

Le Conseil syndical a reçu le compte rendu de la deuxième rencontre des pourparlers. Cette information, qui avait déjà été diffusée dans le SPULTIN du 8 janvier 1998, n'a pas soulevé de débat. Les pourparlers reprendront dès que l'évaluation actuarielle du Régime de retraite sera complétée, vraisemblablement au cours du mois de février.

Élections et nomination

Le Conseil syndical a élu Esther Déom, professeure au département de relations industrielles, membre du Comité de la condition féminine. Madame Déom a également été élue membre du Comité paritaire du Programme d'accès à l'égalité. Ces élections ont été rendues nécessaires à la suite du départ à la retraite de Marie-Marguerite Roberge, du département de physique. Le Conseil a aussi nommé Vidya Bhusham, professeur retraité, membre associé du SPUL. Monsieur Bhusham était professeur au département d'orientation, administration et évaluation. Rappelons que les professeur/e/

s à la retraite, qui ont été membres du SPUL, peuvent, sur demande, être nommés membres associés par le Conseil syndical. Les membres associés ne bénéficient d'aucun des droits réservés aux membres, hormis l'accès à l'information (Articles 5.2 et 6 des Statuts).

Commission d'orientation : position du SPUL

Ce point à l'ordre du jour a occupé la majeure partie des discussions du Conseil syndical. Rappelons que la Commission d'orientation, créée le 6 mai 1997 par le Conseil universitaire, a pour mandat de consulter la communauté universitaire afin d'aider le recteur à formuler un plan d'action pour l'Université. La Commission a publié un rapport préliminaire qui a été diffusé par le Fil des événements le 23 octobre 1997. Le 15 décembre 1997, le vice-recteur aux ressources humaines invitait le SPUL à une rencontre afin de discuter des propositions de la Commission et recevoir les commentaires et suggestions du SPUL.

En décembre 1997, le Comité exécutif du SPUL a mandaté Marcel Aubert, Claude Bariteau et Gérald Lemieux afin de préparer un document de travail. C'est ce document, intitulé "Mémoire du SPUL présenté en marge des travaux de la Commission d'orientation de l'Université Laval" qui a été au coeur des débats de la réunion du Conseil syndical. Le président du SPUL avait également invité Marcel Aubert et Claude Bariteau à assister à la réunion du Conseil syndical.

Avant d'aborder la discussion, le président du SPUL a informé le Conseil syndical que le Comité exécutif avait jugé préférable de ne pas expédier le document de travail avec l'ordre du jour afin d'en assurer la confidentialité jusqu'à ce que le Conseil syndical se prononce. Le président du Conseil syndical a rappelé que, dans une telle situation, le Guide de procédure du Conseil syndical prévoit que lorsque des documents nécessaires à l'étude de points à l'ordre du jour n'ont pas été envoyés au plus tard 48 heures avant la réunion, l'étude de ces points peut être reportée à une prochaine réunion si la majorité simple des membres du Conseil syndical le demande (Règle 12). Le président du SPUL a également informé les membres du Conseil syndical, qu'au besoin, une réunion spéciale du Conseil syndical pouvait être organisée pour le 30 janvier. Les membres du Conseil syndical n'ont pas jugé nécessaire de reporter l'étude du document de travail soumis par le Comité exécutif.

Le président du SPUL a informé le Conseil syndical que l'objectif de la discussion était de décider, d'une part, si le SPUL devait se prononcer sur les travaux de la Commission, et si, d'autre part, les opinions et positions contenues dans le document de travail représentaient bien la position du SPUL. Le Conseil est rapidement arrivé à la conclusion que le SPUL devait faire valoir son point de vue sur les travaux de la Commission d'orientation. Par la suite, les membres du Conseil syndical ont fait de nombreuses interventions, commentaires et suggestions afin de préciser le contenu et la

forme du document de travail.

Après ces discussions, qui ont duré plus d'une heure, le Conseil syndical a mandaté le Comité exécutif pour préparer un mémoire, à partir du document de travail et des discussions précédentes et de le soumettre à la Commission d'orientation. La rencontre avec les représentants de la Commission est prévue le 5 février prochain. Bien entendu, ce mémoire du SPUL sera transmis à tous les membres.

La prochaine réunion du Conseil syndical est prévue le 20 février 1998.

Le président,

Gérald Lemieux

[Accueil](#) | [Spultin](#)

[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)

[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)

[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)